

Source : <https://sciencepost.fr/2018/06/lun-des-plus-grands-mysteres-environnementaux-resolu-par-le-new-york-times/>

Téléchargement 29 06 2018

L'un des plus grands mystères environnementaux résolu par le New-York Times ?

par [Brice Louvet](#) - 28 06 2018



Le *New York Times* pense avoir résolu l'un des plus grands mystères environnementaux de cette dernière décennie : la présence dans l'atmosphère de chlorofluorocarbones (CFC) illégaux détruisant l'ozone. Selon le journal, la vague de CFC-11 signalée en mai pourrait être en grande partie ou entièrement le résultat d'usines produisant de la mousse dans la ville de Xingfu, en Chine.

Les CFC sont illégaux partout dans le monde depuis que les pays ont adhéré au Protocole de Montréal en 1987. Les scientifiques ont en effet prouvé au monde que les CFC interagissaient chimiquement avec la couche d'ozone, qui protège la surface de la planète des dangereux rayons ultraviolets de notre étoile. Le protocole a dans l'ensemble porté ses fruits : la production de CFC dans le monde a pratiquement cessé et le trou de la couche d'ozone semble se réduire. Mais une étude inattendue publiée en mai dernier dans la revue *Nature* montrait pourtant que les niveaux d'un seul type de CFC, le CFC-11, avaient augmenté régulièrement dans l'atmosphère au cours de ces dernières années.

L'enquête du *New York Times* – qui n'a pour l'heure pas encore été publiée dans une revue à comité de lecture – révèle que de nombreuses usines à Xingfu, une ville industrielle rurale de la province de Shandong en Chine, continuent à produire des CFC, violant l'accord et mettant en péril l'avenir de la couche d'ozone et de la Terre. Dans certains cas, les propriétaires d'usine ont avoué utiliser le

produit chimique. L'un d'entre eux aurait également admis ne pas savoir que les CFC étaient illégaux ou dangereux pour l'atmosphère.

Après investigation et plusieurs interviews, des journalistes du *New York Times* et des enquêteurs indépendants ont découvert que les usines en Chine utilisaient le CFC-11 comme moyen peu coûteux de produire de l'isolant en mousse pour les réfrigérateurs et les bâtiments. Pendant ce temps, l'application de la loi dans la région par le gouvernement reste contestable, quelques rapports de production illégale de CFC remontent en effet à plusieurs années. Certaines de ces usines sont également si petites qu'elles peuvent passer entre les mailles de la réglementation sans être détectées.

Vous pouvez lire le rapport complet du *New York Times* directement [ici](#).